

AVENANT N°1 CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPEEDWAY 250cc

1 – GENERAL

En cas de désistement important de pilotes l'épreuve ou les épreuves pourront être annulées.
Seuls les pilotes nommés sur des épreuves FIM et FIME ou sélection de la DTN pourront être exemptés.
Compétition pour pilote solo.

2 – PARTICIPANTS

Pilotes licenciés NCO, NJC, LUE, INT, INJ.

3 – FORMAT DE COURSE

Le format sera déterminé par la commission des courses sur pistes en fonction du nombre de pilotes participants et du nombre d'épreuves composant ce championnat.

- Cas N°1 : Championnat réalisé sur une seule épreuve

Chaque pilote réalisera 3 ou 4 manches qualificatives et une finale.

A l'issue de ces manches qualificatives, un classement provisoire sera établi. Il permettra notamment à chaque pilote de choisir sa position sur la grille de départ lors de la manche finale.

Le pilote ayant totalisé le plus de points au classement provisoire de l'épreuve sera le premier à choisir sa position de départ, puis le second, et ainsi de suite.

La position d'arrivée de chaque pilote lors de la finale déterminera l'ordre du classement définitif de l'épreuve.

- Cas N°2 : Championnat réalisé sur plusieurs épreuves

Lors de chaque compétition, chaque pilote réalisera 3 ou 4 manches qualificatives.

A l'issue de ces manches qualificatives, un classement provisoire sera établi. Il permettra notamment à chaque pilote de choisir sa position sur la grille de départ lors de la manche finale.

Le pilote ayant totalisé le plus de points au classement provisoire de l'épreuve sera le premier à choisir sa position de départ, puis le second, et ainsi de suite.

Seuls les 4 premiers pilotes de ce classement provisoire prendront part à la finale.

La position d'arrivée de chaque pilote lors de cette manche permettra de déterminer le podium de la journée, indépendamment du classement définitif de cette même épreuve qui sera calculé conformément à la section 4.1 du présent règlement.

4 – RESULTATS

4.1- Méthode de classification

- Cas N°1 : Championnat réalisé sur une seule épreuve

Dans ce cas, le classement général de l'épreuve et du championnat sont confondus.

Ce dernier sera établi en fonction des places réalisées par chacun des pilotes lors de la finale (1er de la finale = vainqueur de l'épreuve = champion de France ; etc.)

- Cas N°2 : Championnat réalisé sur plusieurs épreuves

Afin de constituer le podium de la journée, il est établi que le vainqueur de la finale sera le vainqueur de l'épreuve.

Pour autant, le classement général de l'épreuve sera calculé en additionnant le total des points réalisés par chaque pilote, manche finale incluse.

A l'appui du classement général de l'épreuve, chaque pilote se verra ainsi attribuer des points championnat suivant le barème prévu à l'article 9.

4.2 – Traitement des égalités

En cas d'égalité au classement définitif de l'épreuve, ces dernières seront traitées conformément à la section 9.3 de ce présent règlement.

A l'issue de la dernière épreuve comptant pour ce championnat, une manche de départage devra être organisée en cas d'égalité pour les 3 premières places du classement général annuel.

5 – BAREME DES PRIMES

1er 90 € 2nd 80 € 3ème 70 €

Fait à Paris, le 22 janvier 2018